TOURCOING

LUNDI 14 DÉCEMBRE :
Hôtel de ville : 9 à 12, 14 à 17 h.
Caisse d'épargne : 9 h. 30 à 11 h. 30.
Bibl. populaire : 9 à 11 h. 30 - 14 à 17 h. 30.
Consulat belge : 9 à 12 h.
Marché du Centre : 9 à 13 h.
Famille du soldat : 9 h. à 11 h. 30 ; 14 h. à 17 h.
Maison de la Famille : 9 à 12 h. ; 14 h. à 17 h.
Maison du prisonnier : 15 à 19 h.
Police-Secours : service médical de nuit (Tél. 450).

AVIS

Les habitants des communes de Tourcoing, Roncq et Neuville-en-Ferrain sont de nouveau avisés très sérieusement, et pour la dernière fois, que l'occultation des lumières continue à donner lieu à de nombreuses infractions.

On nous signale encore que des portes et des fenêtres, derrière lesquelles il y a de la lumière, ne sont pas du tout occultées. Dans d'autres cas, l'épaisseur des tentures est insuffisante pour empêcher les infiltrations lumineuses ou bien ces tentures sont trop étroites, de sorte que la lumière s'échappe de chaque côté vers l'extérieur. Il arrive aussi fréquemment que des portes restent ouvertes et que la lumière des vestibules se reflète de façon éclatante jusque sur la rue.

Toutes les infractions de ce genre ou similaires, même lorsqu'elles ne se produiront que pendant un temps relativement court, seront désormais chaque fois punies sans indulgence et avec rigueur. De plus les contrevenants devront s'attendre à ce que le courant électrique leur soit coupé.

Dès la tombée de la nuit, les localités doivent à tout prix se trouver dans une obscurité absolue.

Le Standortkommandant.

La distribution des nouvelles cartes individuelles d'alimentation et des feuilles de tickets

La distribution des nouvelles cartes individuelles d'alimentation aura lieu aux jours et heures indiqués ci-dessous sur présentation d'une des pièces suivantes: de la carte d'identité, ou du permis de conduire, ou d'un passeport datant de moins de deux ans, ou du livret de famille, ou de la carte de réduction sur les chemin de fer.

A défaut de la production de l'une de ces pièces, le consommateur peut remettre un certificat de domicile à son nom datant de moins d'un mois. Ce certificat sera conservé par la mairie.

L'ancienne carte d'alimentation devra être restituée.

Au cas où le consommateur ne se présente pas lui-même, son représentant, sur remise de l'ancienne carte, devra signer le registre en indiquant son nom et son adresse et présenter comme justification l'une des pièces indiquées ci-dessus.

Pour les consommateurs âgés de moins de 15 ans, il y aura lieu de produire le livret de famille ou un certificat de domicile.

Les consommateurs ayant rempli leur fiche de demande dans une autre mairie ont à demander d'urgence à cette mairie de faire parvenir au plus tôt leur nouvelle carte d'alimentation au service de ravitaillement de Tourcoing qui la leur remettra au cours de cette distribution.

Les consommateurs titulaires de la carte M.T., travailleur lourd, ont à présenter leur carte pour obtenir la carte d'alimentation et la feuille de coupons T leur permettant d'obtenir leurs tickets spéciaux.

Les feuilles de tickets pour janvier seront distribuées aux consommateurs en même temps que les cartes d'alimentation et après découpage des coupons désignés pour échange des feuilles de tickets à remettre aux consommateurs.

Durant les distributions soit du 15 au 31 décembre, les guichets textile et chaussures seront fermés. Inutile de se présenter pour déposer des demandes ou retirer des bons.

Les consommateurs qui n'auraient pu, pour un motif quelconque, retirer leurs tickets devront se présenter à la mairie annexe, à une date qui sera indiquée ultérieurement par la presse.

SECTEUR 2, école maternelle, rue de l'Epidème. — Mardi 15: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Cadeau (et cours), Châlons, Châteaubriand; de 9 h. 30 à 11 h. 30: rues Cœur-Joyeux, avenue Albert-Ier, av. Lefrançois; de 14 h. à 15 h.: rues Balzac, Boilly (et cours), Danton, P.-et-J.-Dervaux: de 15 h. à 16 h.: rues Epidème, Erckmann-Chatrian, Ferdinand-Buisson, Fonderie (et cours); de 16 h. à 17 h.: av. Gustave-Dron, place de la Gare, Hondschoote; de 17 h. à 17 h. 45: rues Jules-Verne, avenue Lafayette.

Mercredi 16: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Louis-Leloir, Moulin-Tonton, Nantes, Omnibus: de 9 h. 30 à 10 h. 30: rue de Roubaix: de 10 h. 30 à 11 h. 30: rues Orchies, Pierre-Corneille, St-Eloi; de 14 h. à 15 h.: place Sébastopol, rues Seclin, Soufflot: de 15 h. à 16 h.: rues Serpentine (sauf cour Roussel), Stéphenson, Toulouse: de 16 h. à 17 h.: rue Tilleul (et cours), cour Roussel; de 17 h. à 17 h. 45: rues Tossée (tout sauf 1 et 9) et cours, Union.

SECTEUR 3: école Duruy, r. Achille-Testelin. — Mardi 15: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Achille-Testelin, Ampère, Albert-Thomas; de 9 h. 30 à 10 h. 30: rues Angers, Beauvais; de 10 h. 30 à 11 h. 30: rues Berckem, Bourgogne; de 14 h. à 15 h.: appartements N° 1 à 113; de 15 h. à 16 h.: appartements N° 114 à 220; de 16 h. à 17 h.: appartements N° 221 à 326: de 17 h. à 17 h. 45: appartements N° 326 à la fin, r. Brésil.

Mercredi 16: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Camille-Desmoulins, Frères-Montgolfier, Frontière, Général-Drouot; de 9 h. 30 à 10 h. 30: rues Gustave-Scalbert, Hainaut, Jemmappes, J.-Simon; de 10 h. 30 à 11 h. 30: rues Lamartine (Nos 317 à 457), Laon, Linné, Marlière; de 14 h. à 15 h.: rues Metz, Mirabeau; de 15 h. à 16 h.: rues Mouscron, Planche, Pyramides; de 16 h. à 17 h.: rues Roitelet, Soissons; de 17 h. à 17 h. 45: rues Trois-Pierres, Ypres.

SECTEUR 6: école maternelle, rue de Varsovie. — Mardi 15: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Avesnes, Desplanques, Basse, Boileau; de 9 h. 30 à 10 h. 30: rues Châteaudun, Coulmiers, Courtrai; de 10 h. 30 à 11 h. 30: boulevard Egalité; de 14 h. à 15 h. 30: rues Ermitage, E.-Renan, chaussée Fernand-Forest, Florence, chaussée Gramme; de 15 h. à 17 h. 45: rue de Gand.

Mercredi 16: de 8 h. 30 à 9 h. 30: rues Beghem, Louvois, Mac-Donald, Malcense, Neuville; de 9 h. 30 à 10 h. 30: rues Prairie, Reckem, Roitelet; de 14 h. à 15 h.: rues Rouget-de-Lisle, Roulers; de 15 h. à 16 h.: rues Toulon, Varsovie; de 16 h. à 17 h. 45: rue de l'Yser.

Pour les autres secteurs, un avis paraîtra ultérieurement.

L'arrestation d'une jeune cambrioleur

Ces jours derniers, nous avons annoncé qu'un vol avec escalade avait été commis aux établissements Duthoit, rue de la Malcense. L'enquête menée par M. Redouin, commissaire de police, a été couronnée de succès et le délinquant, un jeune homme de 17 ans a été arrêté.

Au cours de l'interrogatoire qu'il eut à subir, l'inculpé avoua être l'auteur d'un vol commis au même endroit le 8 décembre. En s'introduisant dans l'usine après avoir franchi le mur de clôture, le jeune homme s'était approprié une boîte de 5 kilos de laine qu'il avait revendue pour 2.000 francs à un inconnu. Deux jours plus tard il « remettait ça » et nous savons comment il fut pincé. Il avoua encore qu'avant de pénétrer au commissariat de police où il avait été amené, il s'était débarrassé de son portefeuille qui contenait 2.300 fr. L'objet et la somme furent trouvés par un garde fil qui les remit aux enquêteurs. Le jeune cambrioleur a été déféré au parquet de Lille.

La réunion sportive du stade Fromentin

C'est devant une belle assistance que s'est déroulée, samedi après-midi, au stade Fromentin, le match de football au profit des prisonniers entre les sapeurs-pompiers de Tourcoing et une sélection de la police régionale. Cette réunion fut présidée par M. Marescaux.

Les équipes étaient ainsi constituées:

Sapeurs-pompiers. — But: Pichaux; arrières: Rhell et Dedecker; demis: Beulque, Delebarre, Defèvre; avants: Martin Leroux, Liétar, Sbias et Bostoen.

Police régionale. — But: Verschaever; arrières: Content et Delemer; demis: Berteloot, Roelens et Delcroix; avants: Demyseele, Demeulenaere, Brouwers, Devos et Germain.

La police l'emporta par 2 buts à 1.

Une ovation salua ce résultat. Notons que la recette fut bonne et ce sera au fond la meilleure conclusion de cette rencontre, dont le bénéfice servira à soulager les infortunes.

Avis aux étrangers

Les personnes de nationalité étrangère, résidant à Tourcoing, qui n'ont pas encore demandé le renouvellement de leur carte d'identité, valable pour les années 1940, 1941 et 1942, sont informées que le délai imparti pour le renouvellement desdites cartes expire le 31 décembre.

Il est rappelé que, sans préjudice des poursuites, des pénalités seront infligées par l'autorité supérieure à ceux qui n'auront pas sollicité le renouvellement de leur carte d'identité à cette date.

Les demandes sont reçues à la mairie (Service des étrangers), chaque jour, jour, de 9 h. à midi et de 14 à 17 h., sauf le samedi après-midi.

LES SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES. — Les bénéficiaires de secours aux habitants privés de ressources (cartes mauves, rouges et oranges), sont priés de se présenter au Bureau de bienfaisance, lundi 14, dans la matinée, munis de leur carte de charbon.

MOUVAUX

LES COMMANDES DE CHARBON. — A la liste des rues dont les habitants doivent s'inscrire le 16 à la mairie, il faut ajouter la rue de l'Epinette, dont il n'a pas été fait mention dans notre édition de vendredi.

AU COMITÉ D'ENTR'AIDE. — Le Comité d'entr'aide se réunira à l'hôtel de ville (rez-de-chaussée), mardi 15, à 18 h., pour l'organisation de la fête de Noël des enfants qui se déroulera le 24 décembre. Les directeurs et directrices d'écoles sont instamment priés d'assister à cette réunion.

PAIEMENT DES SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES à la mairie, salle du rez-de-chaussée, lundi 14, de 9 h. à 16 h. pour tous les numéros. Aucun paiement ne sera effectué après cette date.

TOURNÉE DU CONTROLEUR à la mairie, mardi 15, de 14 à 16 h.

BONS DE PNEUS. — Distribution pour les demandes de septembre et octobre, mardi 15, à la mairie, salle du ravitaillement, de 9 h. à 12 h.

PAIEMENT DE SECOURS MENSUELS à la recette municipale, mardi 15, de 9 h. à 11 h., pour l'assistance à la famille et l'allaitement maternel et de 14 à 16 h. pour l'assistance aux vieillards, infirmes, incurables et privés de ressources.

MARCQ-EN-BARŒUL

SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS ET AMICALE DU COIN DE TERRE. — Les adhérents sont priés de prendre d'urgence livraison des engrais que la Société tient à leur disposition, au siège, 2, Grand'Place. Se munir d'emballage.

POUR LES FUTURES MAMANS. — Une collation et une distribution de farine ont lieu pour les futures mamans, au cours des consultations de nourrissons. Celles-ci se font aux jours et heures indiqués ci-dessous pour les différents quartiers.

Quartier du Bourg : 2me et 4me jeudis de 9 h. à 10 h., à l'école Madame Curie, Grand'Place.

Quartier du Pont-Plouich : 1er et 3me jeudis de 9 h. à 10 h. à l'école Louise-de-Bettignies, rue de l'Ermitage.

Quartier de Rouges-Barres : 2me et 4me mardis, de 16 à 17 h., à l'école Lamartine, rue Delcenserie.

Les futures mères sont priées de venir elles-mêmes munies de leur livret de famille.

LE POIDS N'Y ETAIT PAS. — Mme Hélène Dupont, veuve Lemaire, commerçante, 39, rue Canrobert, a fait l'objet d'un procès-verbal, pour tromperie sur la quantité de marchandise vendue. Chargée de distribuer à ses clients la ration mensuelle d'huile, elle n'hésitait pas à retenir environ vingt grammes sur les cent grammes dus à chaque personne.

LES PLAINTES QUOTIDIENNES. — La police marquoise a enregistré les plaintes de Mlle Jeanne Hémar, 44, rue des Eaux, pour vol d'une remorque de bicyclette d'une valeur de 2.500 fr. ainsi que celle de M. Louis Desrumaux, 46 ans, demeurant à Wambrechies, hameau du Vert-Galant, pour vol de treize lapins, une poule et onze poussins.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE. — Dans la promotion du 16 novembre 1942, nous relevons les noms des mères de familles nombreuses ci-après : Mmes Verlet-Vanaelscappel Madeleine, médaille d'or ; Delberghe-Seys Rachel ; Devos-Debunne Fernande ; Gekière-Blaublomme Hortense ; Parent-Goddaert Marie ; Verbrugge-Doogenbroodt Gabrielle ; Coussement-Pille Julia ; Desplanque-Delmeire Marie, médaille de bronze.

CONSULTATION des NOURRISSONS au local habituel, jeudi 17, à 15 h. — Une séance de vaccinations antivarioliques aura lieu à la suite de la consultation pour tous les enfants de 0 à 1 an.

HALLUIN

Une nouvelle initiative du Secours national : Le goûter des mères

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des mamans, et des futures mamans, que le Secours national va organiser à leur intention un goûter qui se composera d'une bouillie ou chocolat, qui leur sera servi, une fois par quinzaine, les jours de consultations des nourrissons, au local du Service d'entr'aide, 69, rue de Lille, de 3 h. à 5 h., à partir du mardi 15 décembre.

Pour profiter de ce goûter, il sera exigé de se présenter d'abord à la consultation des nourrissons, où les mamans pourront se procurer la carte d'admission donnant droit au goûter.

Pour les futures mamans, le goûter leur sera servi, dès qu'elles seront en possession de la carte rose. Elle sont priées de venir de préférence, les 1er et 3e mardis de chaque mois

Ce goûter sera servi, les 1er, 2e, 3e et 4e mardis, ainsi que les 2e et 4e mercredis de chaque mois. Il n'y a pas de consultation de nourrissons les 1er et 3e mercredis, donc ces jours-là, il n'y aura pas de goûter

Le prix sera de 0.50 pour les enfants, et 1 fr. pour les mamans.

Pour plus amples renseignements, les mamans qui ont des enfants de moins de 3 ans, sont priées de consulter les affiches qui seront apposées dans le hall du Service d'entr'aide, 69, rue de Lille.

Nous espérons que cette initiative du Secours national, sera bienvenue par toutes les mamans et futures mamans, pour lesquelles il constituera un supplément d'alimentation très appréciable en ces temps difficiles, et il leur est vivement recommandé d'en profiter.

POINTAGE DES CHOMEURS. — Semaine du 14 au 20 : mardi 15, de 15 à 16 h. ; jeudi 17, de 15 à 16 h. ; samedi 19, de 10 à 11 h. Paiement des prestations de la quinzaine écoulée mercredi 16, de 9 à 10 h.

LE CODE DE LA ROUTE. — Trois cyclistes circulaient de front, occupant les trois quarts de la chaussée. Deux d'entre eux ont été l'objet d'un procès-verbal. Ce sont : Isidore Provost, 41 ans, tanneur, rue de Gheluwe, 24, à Menin, et Achille Casier, 38 ans, tanneur, rue d'Artois, 81, à Gheluwe.

Deux autres cyclistes ont été aussi l'objet d'un procès-verbal, pour avoir dépassé un tramway à l'arrêt. Ce sont Marcel Winne, 20 ans, aide-maçon, rue de Wervicq, 88, à Menin, et Prosper Ranschaert, 19 ans, ouvrier d'usine, demeurant rue du Nord, 40, à Halluin.

COMINES

Distribution des cartes d'alimentation

Les nouvelles cartes d'alimentation seront remises, sur présentation de la nouvelle carte de textile et de l'ancienne carte d'alimentation, aux chefs de famille, aux conjoints ou à un enfant âgé de plus de 16 ans, autorisé à signer le registre des cartes.

Les personnes qui au 25 décembre ne seront pas en possession de la nouvelle carte d'alimentation ne pourront pas percevoir les tickets de janvier

Mercredi 16, de 9 h. à 11 h 30, rue du Vieil-Dieu, cité Delattre, section du Vieil-Dieu et de la Fleur des Champs ; de 14 h. à 17 h. 30, rue des Processions, Maisons ouvrières, groupe A B C D E F G H I, Maisons provisoires, rue de la Victoire.

Jeudi 17, de 9 h. à 11 h. 30, rues de la République, d'Armentières, Gaie Perche, rue des Tisserands, rues Bonaparte, du Nouveau-Siècle, rues de l'Apothicaire et de la Gendarmerie ; de 14 h. à 17 h. 30, Grand'Place, rues du Pont, du Maréchal-Foch, des Bouchers, Basse-Bretagne, Saint-Pierre, Neuve, des Hirondelles, de la Gare, place de la Liberté, rues Carnot et de Quesnoy.

Vendredi 18, de 9 à 11 h. 30, rues des Quesnoy prolongée, route de la Sainte-Marguerite, rues Victor-Hugo, Sans Pavé Blanc-Coulon, Section du Hel, rues Notre-Dame, du Château, place du Château prolongée, de la Distillerie, de la Lys, de l'Egalité ; de 14 h. à 17 h. 30, rues d'Hurlupin du Bas-Chemin, cité Energie, rue des Trois-Ballots, impasse Catteau. *(A suivre).*

ROUBAIX

QUATRE JEUNES GENS avaient cambriolé une usine

LE DÉPART POUR LE PARQUET. (Ph. J. de Rx.)

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

C'était quatre jeunes gens, quatre copains. Ils se voyaient chaque jour, parlaient cinéma, marché noir, et se gargarisaient des exploits de gangsters...

Il y avait là Henri Boncourt, 18 ans, 1, rue de Liège; Paul Delcourt, 18 ans, 6 rue de Liège employé de banque; Albert Wanin, 19 ans, 45, rue de Tournai, et Frédéric Hennebelle 21 ans, 24, rue d'Ypres.

Et un jour — il y a de cela six mois — ils décidèrent de « faire un coup ». C'est Boncourt qui donna le tuyau. Depuis 1938 il travaillait dans une usine d'apprêt et teinture de la rue de Cohem; il en connaissait tous les aîtres; il savait par cœur la tournée du veilleur de nuit, et il avait « repéré » depuis longtemps le moyen d'y pénétrer sans coup férir. Décider de « faire un coup », c'est facile; mais le mettre à exécution, c'est plus difficile. Et pourtant Boncourt parlait par expérience. Par deux fois déjà, il s'était introduit, la nuit, dans l'usine. La première fois, il avait emporté une coupe de tissu, et la deuxième toute une pièce. Et jamais personne n'avait eu le moindre soupçon à son égard. Alors l'affaire était facile, toute « cuite ». Pourquoi ne pas la tenter?

Des cagoules, des revolvers

Insinuant, il alignait des chiffres. Au marché noir le tissu atteint des prix astronomiques. Ce serait donc une petite fortune que chacun toucherait. Et, peu à peu, les préventions, les hésitations tombèrent.

Tout dernièrement, on décida le coup pour le 1er décembre. Seulement, cette nuit-là, il fit un clair de lune invraisemblable. Alors, on reporta la chose à la nuit du 4 au 5 décembre et l'on arrêta les dernières dispositions utiles

Il fallait un dépôt pour cacher les pièces volées. C'est Paul Delcourt qui le trouva. Il avait une amie, Juliette Kohler 30 ans, dite « Gaby », domiciliée 29, rue Desaix. Il la pressentit et celle-ci, amusée, accepta persuadée, dit-elle, que les quatre « durs » rebrousseraient chemin une fois devant l'usine à dévaliser. Elle fit mieux, elle leur découpa des cagoules dans une coupe que Boncourt lui apporta produit d'un de ses larcins.

Des cagoules, un dépôt, c'était déjà bien, n'est-ce pas? Mais il fallait aussi des armes. A-t-on déjà vu des gangsters sans armes? Alors Boncourt et Wanin se démenèrent si bien qu'ils trouvèrent des revolvers. Le premier en acheta à un camarade de travail et le deuxième parvint à s'en faire prêter un autre par un ami.

Le grand soir arriva. On s'était donné rendez-vous pour 20 h. chez « Gaby ». Celle-ci reçut la troupe, s'amusant de la mine inquiète des uns et des autres. Mais aucun d'eux ne voulut « caner ». Vers 22 h., le quatuor se mit en route, arriva devant l'usine. On ajusta les cagoules, on déploya les cordes, on grimpa et tout se déroula selon le scénario prévu par Boncourt.

Dans un magasin, derrière des piles de pièces de tissu, on attendit le veilleur de nuit qui n'allait pas manquer d'apparaître. Il était trop tard pour reculer; le veilleur fut attaqué, terrassé, ligoté et transporté dans un coin, où on le laissa sous la garde d'un des jeunes voleurs. Les trois autres, munis du trousseau de clés, s'en furent ouvrir la grand'porte de l'usine, sortirent et, selon le plan établi, allèrent forcer la porte d'un garage, 21, rue de Liège, où M. Georges Veinman, 26 ans, marchand forain remise sa voiture et son cheval.

Mais, pour des débutants, ce n'est pas si facile que de forcer une porte. Ils étaient en train d'y travailler quand soudain, quelqu'un parut.. Ce fut alors une fuite éperdue. Le passant, chose étrange, se mit à les poursuivre. Au cours de cette poursuite, l'un des jeunes gens reconnut un « copain » dans celui qui leur donnait la chasse. Il s'arrêta, lui disant pour l'amadouer:

— Ne dis rien, t'auras des pièces!

L'autre, Léopold Debruycker, 43 ans, zingueur, 2, rue d'Ostende, refusa les pièces mais il fit affaire pour une somme de 20.000 francs!

L'accord conclu il alla chez lui chercher des outils « ad hoc », revint, et ouvrit la porte du garage.

Les jeunes gens déplacèrent un vélo qui obstruait le passage sortirent la voiture... et rentrèrent le vélo dans le garage, n'osant le laisser dehors. Il y a tant de malhonnêtes gens, n'est-ce pas?

Puis prenant la place du cheval ils traînèrent la voiture jusque l'usine, la chargèrent de 18 pièces choisies hâtivement et dans cet équipage, ils revinrent chez « Gaby » qui, tranquillement, s'était couchée.

On monta les pièces dans une chambre, et l'on ramena la voiture jusque dans la rue de Liège, où on l'abandonna...

Dix-huit pièces pour 360.000 fr. achetées par... la police

Dans un café de la rue de Rocroi, il y avait jeudi un jeune homme qui, en grand mystère, offrait 900 mètres de beau tissu en vente. Un acheteur se présenta et débattit le prix. Finalement on se mit d'accord pour la somme de 360.000 fr.

— Seulement, dit cet acheteur, avant de verser quoi que ce soit, je veux voir le tissu, je ne veux pas être roulé. »

Sans méfiance Boncourt — car c'était lui — emmena l'acheteur chez « Gaby » où il avait donné rendez-vous à ses complices. On mena l'homme dans la chambre aux pièces, celui-ci palpa, coupa... et tout-à-coup la porte vola en éclats, livrant passage à deux gaillards, qui n'étaient autre que les policiers Nisse et Vanesche! En un clin d'œil, tout le monde se trouva avec les menottes aux mains! Car le fameux acheteur n'était qu'un « indicateur » qui n'avait agi de la sorte que pour connaître le dépôt. Et depuis le début des tractations, Boncourt et lui étaient suivis par la Sûreté!

Hennebelle, pourtant, avait réussi à s'esquiver et s'était réfugié sur le toit où, peu après, vint le déloger l'inspecteur sous-chef Achille Nisse.

Tout ce beau monde fut conduit à la Sûreté où chacun avoua tout ce qu'on voulut. Finalement, Henri Boncourt, Paul Delcourt, Albert Wanin et Frédéric Hennebelle furent déférés au parquet sous l'inculpation de vol en réunion; « Gaby », Kohler et Léopold Debruycker pour complicité; deux autres personnes: Jacques Dellemmes, 18 ans, 118, rue Marie-Buisine et Georges Gravet, 30 ans, 68, rue des Fossés seront poursuivis pour avoir vendu ou prêté des revolvers aux jeunes voleurs et Marie Wesman, 46 ans, cafetière, 34, rue d'Ypres, et Henri Van Heck, 39 ans, 94, rue des Ballons, à Wattrelos, pour avoir acheté du tissu volé précédemment par Boncourt.

Ainsi se termine lamentablement, l'équipée de quatre jeunes gens...

LUNDI 14 DÉCEMBRE :
Aujourd'hui: saint Nicaise; demain: saint Mesmin.
Soleil: lever, 8 h. 38; coucher, 16 h. 52.
Sapeurs-pompiers: No d'appel 303.33.
Caisse d'épargne: de 9 à 11 h.
Goutte de lait: de 11 à 12 h.
Pharmaciens de garde jusque 14 h.: MM. Corbeaux, 11bis, r. de Lannoy et Deswarte, 43, r. du Fresnoy.

Une passante est attaquée le soir rue du Curé et dévalisée de son sac à main

Mme Yvonne Vandendriessche, 4, rue des Chasseurs, passait vendredi soir, vers 20 h., rue du Curé, regagnant son domicile. Soudain, un homme qui la suivait se porta à sa hauteur, la bouscula... lui arracha son sac à main, prit la fuite, et disparut rapidement dans l'obscurité.

Le sac à main contenait 3.300 fr. et divers objets. Mme Vandendriessche, qui a déposé une plainte, a pu donner un signalement de son agresseur. Il s'agit d'un homme de très grande taille qui est activement recherché.

Deux individus cambriolaient une usine... ...quand survinrent des douaniers

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, une patrouille de douaniers, composée du brigadier-chef Brugnon et du sous-brigadier Belpérin, aperçut deux hommes sur le toit d'une usine, rue de Mascara ! Pendant que l'un des douaniers faisait le guet, l'autre alla alerter la police. Peu après, M. Wattel, commissaire de l'arrondissement, vint avec ses gardiens de la paix cerner l'usine.

Mais déjà il était trop tard et les deux cambrioleurs étaient parvenus à s'enfuir par les toits, sans doute vers la rue d'Alger.

On trouva à pied-d'œuvre deux ballots contenant du tissu. L'un était déjà descendu dans la rue, l'autre était encore sur le toit..

La brigade judiciaire enquête activement sur cette affaire.

UN VOLET DISPARAIT.— Mme Adèle Langlet, soigneuse, 170, rue Jacquard, a constaté samedi matin, que durant la nuit précédente on avait volé le volet d'une de ses fenêtres.

LE COIN DES « BECANIERS ». — Mme Berthe Debove, 52 ans, 167, rue de Roubaix, à Mouvaux, avait permis à son fils de prendre le vélo de son père. Le jeune Debove se rendit rue de Mouvaux, à Roubaix, entra dans une droguerie, laissa le vélo à la porte... et ne le retrouva plus en sortant.

— D'autre part M. Claude De Plasse, 35 ans, décorateur, 31, rue du Grand-Chemin, a eu aussi son vélo volé, devant une boulangerie de la rue Henri-Carette.

AFFICHEZ VOS PRIX. — Mme Denise Lefebvre, 37 ans, épicière, 96, boulevard de Metz, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir omis d'afficher le prix de la marchandise mise en vente chez elle.

UN VOL IGNOBLE. — Mme Marie-Thérèse Vanderbeken, 26 ans, ménagère, 50, rue Armand-Meechaert, s'était rendue jeudi avec son bébé, âgé de dix mois à la consultation des nourrissons de la « Goutte de lait ». La visite terminée, quand elle voulut revêtir l'enfant, elle constata qu'on avait volé les chaussettes et les chaussures du bébé! Elle a déposé une plainte, et l'on recherche l'auteur de ce vol ignoble.

TROP DE BAS POUR UNE SEULE PERSONNE. — Les services de police ont opéré une perquisition au domicile de Mme Angèle Deschacht, 45, rue d'Italie. On y trouva 56 paires de bas de rayonne que Mme Deschacht avoua avoir acheté sans points ni bons d'achat. Elle sera donc poursuivie

WATTRELOS

Dans la police

Nous avons appris avec plaisir qu'aux termes d'un arrêté de M. le ministre de l'intérieur, M. André Veevaert, l'actif et sympathique commissaire de police, a été promu sur place à la 3e classe, 2e échelon.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

Le 18me colis des prisonniers

La remise des étiquettes pour l'envoi du 18e colis aux prisonniers commencera au pavillon des vieux ménages lundi 4, de 14 h. à 17 h., pour les n. 1 à 200 ; mardi 15, de 14 h. à 17 h., 201 à 400.

Se munir de la carte de colis de l'étiquette-adresse et de la somme de 65 fr., coût du colis.

Se munir aussi du livret de famille en vue d'une distribution de douceurs aux enfants des prisonniers et des « morts pour la France ».

LA FETE DE NOEL ET LES ENFANTS DES PRISONNIERS. — Le comité a décidé d'offrir à l'occasion de la Noël des douceurs aux enfants des prisonniers et des « morts pour la France ». Pour épargner des déplacements aux familles, la distribution du 18me colis en sera faite en même temps que la remise des étiquettes. Les familles qui habituellement remettent leur étiquette-adresse à leur usine, auront aussi à se présenter au pavillon des vieux ménages.

Les familles des morts pour la France et des disparus auront à se présenter au pavillon des vieux ménages le mercredi 23, de 14 à 16 h. Les personnes qui ne seraient pas libres ce jour-là pourront déléguer une autre personne à condition que celle-ci soit en possession du livret de famille et de l'avis de décès ou de disparition.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Après le 31 décembre, les pièces de monnaie allemandes d'un, 5 et 10 pfennig n'auront plus cours

Selon l'avis du commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France du 10 décembre 1942 (bulletin des *ordonnances du commandant militaire*, 91e fascicule, n° 6), les pièces de monnaie allemandes d'un, 5 et 10 pfennig ne seront plus valables comme moyens de paiement officiels en Belgique et dans le Nord de la France à l'échéance du 31 décembre 1942. Ces pièces de monnaie pourront être données en paiement à leur valeur nominale ou échangées jusqu'au 15 janvier 1943 à la Banque nationale de Belgique et à ses succursales ainsi qu'aux Reichskreditkassen en Belgique et dans le Nord de la France. Ainsi, tous les moyens de paiement valables à l'intérieur de l'Allemagne n'auront plus cours en Belgique et dans le Nord de la France. Quant aux pièces de monnaie émises par les Reichskreditkassen, elles n'ont plus cours depuis le 30 avril 1942.

La consommation de l'électricité doit être restreinte

Une discipline très stricte s'impose pour tous les usagers, principalement au seuil de l'hiver et à la veille d'une période où des mesures plus sévères encore peuvent d'un jour à l'autre s'avérer nécessaires pour sauvegarder les activités les plus vitales du pays.

Les dépassements de consommation autorisée font, d'ailleurs, l'objet de sanctions sévères susceptibles, en cas de dépassement important ou de récidive, d'amener l'interruption plus ou moins prolongée des fournitures de courant indépendamment des pénalités diverses et des amendes qui peuvent être infligées par ailleurs.

Des ouvriers du Nord partent pour l'Allemagne

Un important contingent d'ouvriers spécialisés de la région du Nord a pris, samedi à 16 h. 20, le train en gare de Lille à destination de l'Allemagne.

De nombreux parents et amis étaient venus accompagner les partants.

A Valenciennes et à Maubeuge, d'autres groupes de travailleurs se joignirent au convoi.

Aux démobilisés de l'armée de l'armistice

Les militaires démobilisés de l'armée de l'armistice, rentrés dans leurs foyers sont tenus de se faire inscrire à la mairie de leur domicile. Dernier délai, mardi 15.

Union des sinistrés de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons

L'Union des sinistrés communique :

L'attention de nos adhérents est attirée sur les dispositions de la loi n° 907 du 28 octobre 1942 (J.O. du 14-11-42), qui fait une obligation aux industriels, commerçants et artisans sinistrés de déposer avant le 15 décembre 1942 à peine de forclusion de leurs droits, une déclaration de sinistré auprès du délégué à la Reconstructon immobilière, 18, rue Inkermann, à Lille.

Nous sommes à la disposition de cette catégorie de sinistrés pour les aider dans leurs déclarations.

Cette loi est une concrétisation du Congrès de nos unions de sinistrés du 18 octobre ; elle constitue un progrès par rapport à la situation née de la loi du 1er juillet 1941. Cependant, il faut regretter que son application effective soit en général reportée à l'année qui suivra la fin des hostilités.

Le but de notre union sera de remédier à cet état de chose ; néanmoins, nous invitons les intéressés à demander l'imprimé n° 207 à la Reconstruction immobilière, 18, rue d'Inkermann, à Lille.

LILLE

Un vol de 80.000 francs

M. André Wallaert, 44, rue de Bourgogne a porté plainte pour vol de tuyaux de plomb, de lavabos, de chauffe-bains et d'autres appareils sanitaires, le tout d'une valeur de 80 000 francs commis dans un immeuble sinistré, lui appartenant et situé 17, place de Tourcoing.

IMPRUDENCE FATALE. — Samedi, M. Louis Huysmans, 59 ans, domicilié au second étage, 120, boulevard de Montebello, avait adapté le gaz à un réchaud à alcool. Le malheureux ne tarda pas à mourir asphyxié.

Après sa mort, à la suite d'une explosion, un incendie se déclara dans la pièce, et menaça la maison entière, mais les pompiers de la caserne Malus réussirent à éteindre les flammes.

NORD

A Bray-Dunes un jeune homme est tué par un train

Charles Martel, 17 ans, longeait la voie ferrée lorsque surpris par l'arrivée d'un train, il voulut se garer. Le malheureux buta sur une traverse et happé par la locomotive, il eut le crâne fracturé. Il mourut des suites de ses blessures.

UN CULTIVATEUR DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON TRAFIQUAIT, MÊME AU PRÉJUDICE DES PRISONNIERS. — Les gendarmes de Thiant avaient été amenés depuis un certain temps à surveiller les agissements d'un cultivateur de Monchaux-sur-Ecaillon, Léon Duval, 58 ans, qui avait déjà été condamné plusieurs fois pour marché noir et récemment encore à 40 jours de prison avec sursis et 20.000 francs d'amende pour mouillage du lait destiné aux enfants. Il semblait bien que Duval ne s'était pas amendé, et les représentants de la maréchaussée tendirent une souricière pour le surprendre en flagrant délit.

Or, deux cyclistes furent appréhendés au moment où ils sortaient de la ferme. L'un d'eux, un prisonnier, détaché à proximité de Monchaux, détenait 2 kg. 500 de beurre que le trafiqueur, loin de se laisser émouvoir par sa situation, venait de lui céder au prix de *280 francs le kilo*. L'autre, un étranger transportait 10 kilos de blé concassé qu'il venait d'acheter au prix de 20 francs le kilo.

Au cours de leur enquête, les gendarmes ont établi que Duval donnait du blé à ses porcs et qu'en outre il avait déclaré comme génisses 3 vaches laitières. Le cultivateur a avoué que depuis longtemps déjà il se livrait à son fructueux trafic.

Il a été saisi chez lui 45 kilos de beurre, dont 6 seulement devaient aller au ravitaillement. Les gendarmes ont aussi confisqué plusieurs tonnes de blé non battu. Duval a fait l'objet de nombreux procès-verbaux et son cas a été signalé au parquet ainsi qu'à la préfecture régionale.

CONVOIS FUNÈBRES

ROUBAIX. — Madame Edmond DEARX-CARETTE, *son épouse ;* Madame Veuve CARETTE-GARDELEIN, *sa belle-mère ;* Monsieur Jean DEARX-GAU, chevalier de la Légion d'honneur et Madame; Monsieur et Madame Bernard VANDENBULCKE-DEARX ; Monsieur et Madame Oscar LONGATTE-DEARX ; Monsieur et Madame CARETTE-CARVEN et leur fils ; Monsieur et Madame CARETTE-BONNE ; Monsieur et Madame CARETTE-JONVEL et leurs enfants ; Monsieur et Madame DELESCLUSE-CARETTE et leur fils, *ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,* et toute la famille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Edmond DEARX
époux de Dame Marie-Victorine CARETTE

décédé à Roubaix, le 11 décembre 1942, dans sa 45e année. Ils vous prient d'assister à ses Funérailles qui auront lieu le mardi 15 décembre, à 10 heures 30. Assemblée à la maison mortuaire, 32, rue de l'Espérance, à 10 heures 15.

P. F. Vanovermeir, 316, rue de Lannoy Roubaix. Tél. 372.41.

ROUBAIX. — M. et Mme Jules FARVACQUE-QUIQUE ; M. et Mme Louis CASTEL-MEURIN ; M. et Mme Alphonse CALLENS-FARVACQUE ; M. et Mme Fernand MEURIN-VERMERSCH, *ses enfants ;* Mlle Huguette FARVACQUE ; MM. Jean, André, René-Fernand, Gérard et Jules-Bernard CASTEL ; Mlles Isabelle et Paule CASTEL ; M. et Mme Louis CASTEL-LECLERCQ ; M. et Mme Paul FAIDHERBE-CASTEL ; MM. René et André CALLENS ; Mlles Marguerite Madeleine et Marcelle CALLENS ; M. et Mme Henri VANESTE-MEURIN, *ses petits-enfants ;* Mlles Monique et Claudine CASTEL ; M. Alexandre FAIDHERBE ; Mlles Claire, Marie-Claude et Christiane FAIDHERBE ; M. René et Mlle Anne-Marie VANESTE, *ses arrière-petits-enfants ;* Mlle Julia FARVACQUE ; Mme Vve E. BALOIS-FARVACQUE et ses enfants ; Mme Vve E. FARVACQUE-PAPEGAY et sa famille ; Mme Vve A. VILLETTE-FARVACQUE et sa famille; la famille des feus A. FARVACQUE-RYCKEWAERT ; la famille des feus POLLET-JOVENEAU ; la famille des feus LESAGE-MEURIN, *ses belles-sœurs, neveux et nièces* et toute la famille, recommandent à vos charitables prières

Madame Henriette JOVENEAU
Veuve en premières noces de M. Henri MEURIN
et en secondes noces de M. Jules FARVACQUE

pieusement endormie dans la paix du Seigneur, à Roubaix, le 12 décembre 1942, dans sa 79e année. Ils vous prient d'assister à la Messe de convoi qui sera dite le mardi 15 décembre, à 8 h., et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 16 décembre 1942, à 9 h. 30, en l'église Ste-Elisabeth, sa paroisse.

Assemblée chez son gendre, M. L. Castel, 178, rue de Lannoy, à 9 h. 15. Condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.

M. Fernand Devillers; M. Jean Devillers; Mlle Agnès Devillers; M. et Mme Joseph Devillers-De Facq et leur fils; M. et Mme Emile Colard-Devillers et leurs enfants; M. et Mme Valentin Nortier-Devillers et leurs enfants; M. et Mme Paul Flament-Devillers, ses enfants et petits-enfants; les familles Devillers et Marchand, ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Henri DEVILLERS
née Marie MARCHAND

pieusement décédée à Roubaix, le 11 décembre 1942, dans sa 63me année. Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu en l'église Saint-Michel, sa paroisse, le mardi 15 décembre, à 9 h. 30.

Assemblée à la maison mortuaire, 30, rue Armand-Meerschaert, à 9 h. 15.

La famille recevra les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres Générales, 3, av. Julien-Lagache, Rx. Tél.: 345.14

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 décembre 1942
Présidence de M. Toulza

— Tromperie sur la marchandise. — Marie Dewilde, cafetière, 90, rue de Tourcoing à Roubaix vendait pour du cognac un vulgaire alcool qui ne titrait même pas les 40e annoncés: 4.000 fr. d'amende.

— Mauvaise mère. — Irène Lefebvre, 92, rue de la Lys, à Leers-France, s'était complètement désintéressée de ses enfants et des soins qu'il était indispensable de leur donner: 4 mois de prison avec sursis.

— Vols de récoltes. — Deux mois de prison avec sursis à Marcel Desreumaux et à Camille ausier, de Comines qui avaient à répondre du vol de fruits et de quelques fournitures scolaires.

— Henri et Léon Maret, 1, rue du Recueil à Flers et J.-Bte Catteau, 132, rue Edouard-Anseele à Roubaix, ont dérobé des branches et troncs d'arbres dans un bois appartenant à autrui' 15 jours de prison avec sursis à chacun.

— Léonie Bacq, 93, rue de Mouvaux à Roubaix et Zoé Lefebvre, rue de l'Epeule, cour Dearousseaux, 19, à Roubaix ont dérobé des pommes de terre dans le champ d'autrui; par défaut, 15 jours de prison à la première et 1 mois à la seconde.

— Jules Pollet, 105, rue de la Cousinerie à Flers-Lille a, lui aussi, dérobé des pommes de terre dans le champ des autres: 15 jours de prison et 200 francs d'amende.

— Par défaut, 15 jours avec sursis à Georges Cottte, rue Saint-Jean, à Roubaix, qui s'était aussi laissé tenter par les pommes de terre de son prochain.

— Joseph Racsek, 7, place Faidherbe, à Roubaix s'est approprié du blé et des pommes de terre provenant de la récolte d'autrui: 15 jours de prison avec sursis et 200 fr. d'amende.

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Michel Bollinger, bd du Cateau, 5, né à la Clinique maternelle de « La Fraternité », av. J.-Lagache, 20. — Jacques Bonvin, r. Armand-Meeschaert, 28, né à la Clinique maternelle de « La Fraternité », av. J.-Lagache, 20. — Christian Viaene, r. Daubenton, 93, né r. Daubenton, 219.

Publications de mariages. — Jules Doutreligne, surveillant, r. de Constantine, 126, et Jacqueline Legrain, dactylographe, de Pelleville (Somme). — Ernest Waroquier, tisserand, r. Rubens, 14, et Alberte Farvacque, couturière, r. de la Prudence, 10.

Mariages. — Robert Grember, manœuvre spécialisé, r. de Denain, 48, cour Dhalluin, 2, et Alice Courteculsse, emballeuse, r. Edouard-Vaillant, square des Acacias, 12. — Ernest Demeyer, tisserand, d'Hem, r. du Bas-Voisinage, 162, et Jeannine De Busscher, tisserande, r. Philippe-Auguste, 6. — Robert Carette, employé, r. du Moulin, 42, cour Dubar, 9, et Marie-Thérèse Mouveaux, bonne, r. Edouard-Vaillant, cour Delcroix, 11. — Eugène Ready, apprêteur de cuirs, de Wasquehal, cité de la Paix, 14, et Andrée Derniest, confectionneuse, de Roubaix, r. Ma Campagne, 81.

Décès. — Léopold Soumillon, 89 ans, rue Turgot, 158. — Henri Benoit, 68 ans, r. des Fabricants, 59. — Georges Mille, 48 ans, r. Saint-Louis, 18, cour Mathon, 7. — Henri Gonce, 46 ans, r. et cour Voltaire, 5. — Henriette Joveneau, 78 ans, r. de Lannoy, 178.

CROIX. — Naissance. — Marie-Paule Risselin, 48, r. Kléber.

Décès. — Hélène Leveugle, épouse Picavet, 72 ans, 65, r. Jules-Guesde. — Marie Deforest, épouse Caplette, 78 ans, 153, r. Jean-Jaurès.

WASQUEHAL. — Mariage. — Jean Goubet, boulanger, 34, r. Denis-Papin à Pantin (Seine) et Andrée Lesaffre, auxiliaire des contributions directes, 93, r. des Quatre-Ormeaux.

LEERS. — Publication de mariage. — Robert Leroux, rattacheur, r. de Roubaix, 74, et Carmen Hennebert, soigneuse de filature, chemin Mitoyen, 40, à Leers-Nord (B.).

Décès. — Marie Leblois, épouse Debue, 72 ans, r. Victor-Hugo 144

MARCQ-EN-BARŒUL. — Naissances. — Gisèle Vandenberghe, r. Chuffart, 10. — Danielle Braene, r. Lequenne, 6. — Serge Van de Woestyne, r. du Plouich, 40.

Publications de mariages. — Gérard Peugnet, magasinier, r. de la Prévoyance, 95, et Paulette Lemaire, mécanicienne à La Madeleine. — Marcel Delannoy, employé de chemin de fer, r. du Dépôt, 115, et Colette Wattecamps, modiste, r. du Dépôt, 32. — Louis Dewitte, pileur de toiles à La Madeleine et Julie Cornille, journalière, r. Pasteur, 203. — Edouard Dubar, s.p., r. de l'Eglise, 3, et Julienne Ochin, s.p., av. de la République, 118. — Julien Lequièvre, conducteur d'appareils, r. de Tourcoing, 111, et Andréa Bostoen, canetière, r. de la Prévoyance, 85. — Christian Nancy, infirmier à Fontenay-sous-Bois, et Andrée Bauer, s.p., av. de la République, 125. — Gabriel Goemaere, buandier, r. des Peupliers, 254 et Marie Ferrand, s.p., r. J.-Guesde, 26.

Décès. — Henri Wattelle, s.p., 83 ans, r. Raymond-Derain, 40. — Emile Leveugle, s.p., 42 ans, av. de Flandre, 58. — André Dubus, 3 mois, r. Saint-Joseph, 19. — Yvonne Pauwels, couturière, 21 ans, r. Haute-Loge, 11. — Gustave Wagnon, 73 ans, r. du Lazaro, 44.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Décès. — Paul Casier, 59 ans, r. de la Poste, 20 bis. — Michel Advenard, 9 mois, contour de l'Eglise 12. — Rémi Deconninck, 66 ans Chemin Vert, 51. — Marie Callens, épouse Demeulemeester, 71 ans, Chemin Vert, 143. — Jules Bogaert, 78 ans, r. J.-Jaurès, 36.

HALLUIN. — Publication de mariage. — André Van Ees, tisserand, chemin de Péruwelz, 19 et Agnès Brouckaert, rentreuse, chemin de Péruwelz, 5.

Mariages. — Désiré Verfaillie, paqueteur et Florence Schoote, ménagère. — Alphonse Gadeyne, empercheur, et Simonne Claerbout, épeuleuse. — Jérôme Louage, homme de peine et Adrienne Ghesquière, ménagère.

Le gérant Edmond Pascal.

Imp du *Journal de Roubaix*, 71 Gde-Rue

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 13 décembre 1942. — N° 6

Mademoiselle mon confrère

par Jean DEMAIS

Cette Yvonne Malandry tout de même !... Il savait bien qu'elle n'appartenait pas à une famille riche, elle valait beaucoup mieux que la majorité des autres étudiantes. Au point qu'un moment il avait songé, oh ! très vaguement...

Mais la voiture avançait toujours. Ils étaient tout près du domicile d'Yvonne Malandry. A tout prix, il fallait trouver quelque chose à dire, sous peine de passer pour un « mufle ».

— Je souhaite de grand cœur, fit-il, que les événements soient moins pénibles que vous ne le craignez. Il faut, envers et contre tous, garder confiance en son étoile, même et surtout aux heures douloureuses. Vous verrez, vous pourrez bientôt reprendre l'internat, c'est moi qui vous...

Sous le clair regard d'Yvonne, il se tut, rougit légèrement, et, complètement désemparé, balbutia :

— Naturellement, on peut faire un excellent médecin sans passer par l'internat ; et quand vous aurez soutenu votre thèse...

— Ce qui, au point où j'en suis, ne m'avancera guère pour m'établir sans aucun capital d'avance, sans appui, sans fortune.

— Il ne faut jamais désespérer, répondit évasivement Marc.

Un tel sujet de conversation lui était décidément pénible.

Il sembla à Yvonne que, sur le seuil de la porte, il abrégeait les au revoir et qu'il démarrait ensuite à toute vitesse.

Lentement, elle monta l'escalier. Il fallait qu'elle se recueillît, qu'elle se composât un visage avant de retrouver sa mère. Pourtant, quel tumulte en son cœur ! Une fois de plus, Marc Villeneuve était une irritante énigme Comment interpréter son attitude ? Ses maladresses masquaient-elles un grand désarroi ? N'avait-il pas su exprimer une confession sincère ? Ou, au contraire, avait-il caché, mal, un égoïsme naturel ?

Une telle énigme, Yvonne Malandry ne se chargeait pas de la résoudre... Et pourtant ?... Dans son désarroi, Marc ne lui avait-il pas un moment paru être son unique appui ?

Sur la porte la plaque de cuivre au nom de son père avait été dévissée Mais la peinture portait encore nettement la trace des vis. Yvonne ne pouvait voir cette trace sans être serrée à la gorge, atrocement. Pourtant, elle se raidit et frappa. Sa mère accourut tout de suite.

[illegible] fit-elle. Il y a un pneumatique à ton nom, de Me Bourrelier.

— Que demande-t-il ?

— Mais... Je ne l'ai pas décacheté, fit Mme Malandry.

Nerveusement, Yvonne déchira le pointillé et lut d'un regard. Son visage se détendit.

— Le notaire me demande de passer le voir de toute urgence. Il a quelque chose d'intéressant à me dire.

— Dieu soit loué !

Et Mme Malandry joignit les mains

— Ne nous réjouissons pas encore, maman.

Pourtant, ce déjeuner fut moins morne que les précédents. Mme Malandry interrogea sa fille sur sa reprise de travail, à Necker Yvonne répondit avec un certain enjouement

Jusqu'au moment où sa mère lui dit :

— Tu es rentrée en auto. Je te guettais à la fenêtre, à cause du pneumatique... C'est un de tes camarades qui t'a accompagnée ?

— Oui, un autre externe de mon service.

Yvonne se sentit rougir. Alors, elle précisa :

— Ce Marc Villeneuve dont je t'ai déjà parlé.

Gravement, Mme Malandry demanda :

— Il a été gentil avec toi ? Compréhensif ?

— Oh ! tu sais, maman, il n'a jamais souffert, lui...

Et la conversation dévia sur un sujet moins brûlant.

Vous avez bien fait de venir tout de suite à mon étude, mademoiselle. Ce que j'ai à vous dire est très important. Il s'agit de votre situation, de votre avenir, peut-être...

Yvonne Malandry allait remercier, mais Me Bourrelier fit un geste et continua :

— Lors de votre dernière visite, les assurances que je vous donnai, au départ, étaient bien vagues. En mon esprit, elles avaient une signification très précise. Et je me suis occupé de vous immédiatement. J'ai écrit à un de mes amis, docteur en médecine, que je tiens en haute estime. Nous nous sommes connus à Paris, il y a quelque quarante ans de cela. Nous n'avons pas une seule idée commune. Et nous ne nous voyons guère que tous les dix ans. C'est donc pour nous quereller. Je suis sûr, malgré cela, qu'il se ferait tuer pour moi. Et moi, je l'aime comme un frère.

Me Bourrelier devait être assez content de cet exorde, car il prit un temps. Sur un ton plus naturel, il continua :

— Au reste, je viens de commettre une légère erreur. Mon ami, Jérôme Roquetaillade, n'est point docteur en médecine C'est un des derniers « officiers de santé » que notre pays compte encore.

Et craignant que ce terme, désuet aujourd'hui, ne parût obscur à Yvonne, le notaire expliqua :

(A suivre).

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 13 décembre 1942. — N° 54.

Le parfum de la dame en noir

par Gaston LEROUX

Certes ! il se conduisait d'une façon abominable ! Il était allé jusqu'à lui dire qu'il n'était sûr d'être le fils de personne, pas même d'un voleur ! C'est alors qu'elle était rentrée dans la Tour Carrée et qu'elle avait désiré mourir. Mais elle n'avait pas retrouvé son fils pour le perdre si tôt et elle vivait encore! J'étais hors de moi ! Je lui baisais les mains. Je lui demandais pardon pour Rouletabille. Ainsi, voilà quel était le résultat de la politique de mon ami. Sous prétexte de la mieux défendre contre Larsan, c'est lui qui la tuait ! Je ne voulus pas en savoir davantage ! J'en savais trop ! Je m'enfuis ! J'appelai Bernier, qui m'ouvrit la porte ! Je sortis de la Tour Carrée, en maudissant Rouletabille. Je croyais le trouver dans la Cour du Téméraire, mais celle-ci était déserte

A la poterne, Mattoni venait de prendre la garde de dix heures. Il y avait une lumière dans la chambre de mon ami. J'escaladai l'escalier branlant du Château Neuf. Enfin ! voici la porte : je l'ouvre, je l'enfonce. Rouletabille est devant moi:

« Que voulez-vous, Sainclair ? »

En quelques phrases hachées, je lui narre tout, et il connaît mon courroux.

« Elle ne vous a pas tout dit, mon ami, réplique-t-il d'une voix glacée. Elle ne vous a pas dit qu'elle me défend de toucher à cet homme !...

— C'est vrai, m'écriai-je... je l'ai entendu !...

— Eh bien ! Qu'est-ce que vous venez me raconter, alors ? continua-t-il brutal Vous ne savez pas ce qu'elle m'a dit hier ?.. Elle m'a ordonné de partir ! Elle aimerait mieux mourir que de me voir aux prises avec mon père ! »

Et il ricane, ricane.

« Avec mon père !... Elle le croit sans doute plus fort que moi !... »

Il était affreux en parlant ainsi. Mais tout à coup, il se transforma et rayonna d'une beauté fulgurante

« Elle a peur pour moi ! eh bien, moi, j'ai peur pour elle !... Et je ne connais pas mon père... et je ne connais pas ma mère ! »

....

A ce moment, un coup de feu déchire la nuit, suivi du cri de la mort ! Ah ! revoilà le cri, le cri de la galerie inexplicable ! Mes cheveux se dressent sur ma tête, et Rouletabille chancelle, comme s'il venait d'être frappé lui-même !...

Et puis, il bondit à la fenêtre ouverte, et une clameur désespérée emplit la forteresse : Maman! Maman ! Maman !

DEUXIEME PARTIE
La presqu'île mystérieuse
CHAPITRE PREMIER
L'attaque de la Tour Carrée

J'avais bondi derrière lui, je l'avais pris à bras le corps, redoutant tout de sa folie. Il y avait dans ses cris, « Maman ! Maman ! Maman ! » une telle fureur de désespoir, un appel ou plutôt une annonce de secours tellement au-dessus des forces humaines que je pouvais craindre qu'il n'oubliât qu'il n'était qu'un homme, c'est-à-dire incapable de voler directement de cette fenêtre à cette tour, de traverser comme une flèche cet espace noir qui le séparait du crime et qu'il remplissait de son effrayante clameur. Tout à coup, il se retourna me renversa, se précipita, dévala, dégringola, roula, se rua à travers couloirs, chambres, escaliers, cour, jusqu'à cette tour maudite qui venait de jeter dans la nuit le cri de mort de la galerie inexplicable!

Et moi, je n'avais encore eu que le temps de rester à la fenêtre, cloué sur place par l'horreur de ce cri. J'y étais encore quand la porte de la Tour Carrée s'ouvrit et quand, dans son cadre de lumière, apparut la forme de la Dame en noir ! Elle était toute droite et bien vivante, malgré le cri de la mort, mais son pâle et spectral visage reflétait une terreur indicible. Elle tendit les bras vers la nuit et la nuit lui jeta Rouletabille, et les bras de la Dame en noir se refermèrent et je n'entends plus que des soupirs et des gémissements, et encore ces deux syllabes que la nuit répétait indéfiniment : « Maman ! Maman ! »

(A suivre).